

Dans le budget de 1992, le gouvernement avait promis d'éliminer la taxe de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants pour la remplacer par les six mois supplémentaires d'intérêt. Des honorables sénateurs, des porte-parole et des apologistes du gouvernement nous ont dit à maintes reprises que le gouvernement conservateur tenait ses promesses. Pourtant, le projet de loi C-76 ajoute six mois d'intérêt, mais n'abolit pas la taxe de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants. C'est injuste et répréhensible, c'est un abus de la confiance des étudiants canadiens et, malgré tout, il y en a ici qui sont prêts à appuyer le projet de loi C-76.

Dès 1990, l'ancien ministre avait promis une réforme complète du programme. L'autre soir, il a parlé devant le comité avec une certaine éloquence. J'ai réussi à obtenir une transcription écrite de son témoignage il y a une heure seulement. Il a déclaré qu'ils ont:

[...] amorcé des négociations avec les prêteurs en vue d'une réforme du Programme canadien de prêts aux étudiants. Ces négociations sont en cours. [Mon adjoint] pourra vous donner des précisions sur le processus.

Puis le ministre Mazankowski a déclaré:

Nous avons entamé des négociations en vue de réformer les structures de manière à réduire les coûts élevés qu'entraînent les défauts de paiement et d'accroître l'efficacité globale du programme. À cet égard, le gouvernement a récemment lancé un appel pour obtenir un financement et, à la date d'échéance, le 12 mars, nous avons reçu un certain nombre de réponses. Il est probable que dans les nouveaux accords de financement, le gouvernement s'engagera à partager les risques des prêteurs, que l'échelle des taux sera revue et que l'administration sera rationalisée.

Si nous devons croire le ministre, une toute nouvelle optique sera adoptée dans le financement du programme de prêts aux étudiants. Le ministre a ensuite ajouté:

On s'attend également à ce que la réorganisation financière permette au gouvernement d'accorder une aide plus généreuse aux étudiants démunis et d'éliminer les frais de garantie de 3 p. 100 sur les nouveaux prêts.

Quand avons-nous déjà entendu cette promesse-là? N'avons-nous pas entendu la même promesse il y a quelques années?

Il a dit:

C'est un autre sujet de préoccupation pour la Fédération canadienne des étudiants.

J'assure aux sénateurs qu'en vertu des nouvelles dispositions de financement, les étudiants qui en ont besoin auront toujours accès au régime des prêts aux

étudiants du Canada afin de pouvoir poursuivre leurs études. Le gouvernement continuera de mettre des prêts subventionnés à la disposition des étudiants pour la durée de leurs études et d'offrir aux débiteurs des conditions de remboursement raisonnables.

Cela est censé faire partie du nouveau programme qui doit être présenté. Il a ensuite dit:

Le projet de loi établissant les nouvelles dispositions de financement devrait être présenté prochainement.

Pourquoi cette hâte incongrue à vouloir se départir maintenant d'éléments du programme?

Où est l'urgence? C'est ridicule de précipiter cette réforme incomplète du programme de prêts aux étudiants. Nous devrions tout simplement mettre cette proposition en suspens et attendre que le nouveau programme soit présenté au Parlement.

Il dit que la mesure sera présentée bientôt. Il ajoute également:

Je tiens à rappeler au comité qu'on aura l'occasion de débattre de ces éléments quand le projet de loi sera présenté, ainsi que d'autres questions qui ne sont pas prévues dans le projet de loi C-76, dont la portée est très étroite.

Votre propre ministre admet que le projet de loi C-76 a une portée très étroite et que les propositions qu'il comporte au sujet des étudiants sont étroitement définies et limitées. La simple logique amène certains d'entre nous à penser que si nous sommes sur le point d'assister à d'importantes réformes, nous devrions éliminer les articles du projet de loi qui portent sur le programme de prêts aux étudiants. Le ministre promet une révision complète du programme, mais il nous présente les changements par bribes.

La taxe de 3 p. 100 a engendré 23,4 millions de dollars par année, les nouveaux intérêts produiront 35 millions supplémentaires, ce qui représente annuellement un fardeau de 60 millions de dollars pour les étudiants. C'est un autre exemple de l'attitude de notre gouvernement, qui s'attaque aux pauvres, aux démunis et à ceux qui doivent emprunter, au lieu de se pencher sur les problèmes de la pauvreté et de l'accès à l'éducation postsecondaire.

Dans cet esprit, je propose:

QUE l'on modifie le projet de loi C-76 en supprimant les articles 2 et 3 aux pages 1 et 2, les articles 4, 5, 6, et 7 aux pages 2 et 3, l'article 8 aux pages 4, 5, 6, et 7, ainsi que les articles 9 et 10 aux pages 7 et 8.

On supprimera ainsi tous les articles ayant trait à la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants. Je fais appel au bon sens des sénateurs pour appuyer cette motion.

Son Honneur le Président: Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion?